

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*Le jeudi 22 février 2024 à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 16 février 2024 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MOREL, Adjoint au Maire.*

**Tous les membres étaient présents à l'exception de Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE et de Messieurs Cédric BARBIN, Franck KERZERHO et Martin GÉRAULT.**

**Mesdames Magali BARBOT, Marinette BURLETT, et Messieurs Mickaël LE STUNFF, Michel MÉRIENNE, Patrick PÉNIGUEL, Ludovic PLESSIS et Olivier RICHEFOU étaient excusés.**

<b>Date de convocation</b>	<b>16 février 2024</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>16 février 2024</b>
<b>Date d'affichage de la délibération</b>	<b>27 février 2024</b>

**Pouvoirs :**

**Madame Magali BARBOT à Madame Aline LE CLERC  
Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ  
Monsieur Mickaël LE STUNFF à Monsieur Nicolas POTTIER  
Monsieur Michel MÉRIENNE à Madame Jocelyne RICHARD  
Monsieur Patrick PÉNIGUEL à Monsieur Jean-Bernard MOREL  
Monsieur Ludovic PLESSIS à Monsieur Étienne CAMPENS  
Monsieur Olivier RICHEFOU à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD**

*En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.*

*Madame Isabelle RABBÉ, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.*

**DE2024\_02\_22\_03**

### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

**• Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières (alinéa 8 – Délibération du 11/06/2020) :**

N° 1050	plaque de mémoration	10 ans	344 € (tarifs 2023)
N° 1051	cavurne	10 ans	442 € (tarifs 2023)
N° 1053	columbarium	10 ans	442 € (tarifs 2023)
N° 1054	caveau	30 ans	639 € (tarifs 2023)
N° 1055	caveau	30 ans	639 € (tarifs 2023)
N° 1056	caveau	30 ans	639 € (tarifs 2023)
N° 1057	caveau	30 ans	656 € (tarifs 2024)

**• Droit de Prémption Urbain (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :**

Date	Réf. Cadastrale	Montant	Décision
31/01/2024	YL204	60 000,00 €	RENONCIATION
01/02/2024	AL238	94 000,00 €	RENONCIATION
08/02/2024	AS2	330 000,00 €	RENONCIATION

**• Demandes de subventions auprès d'organismes financeurs (alinéa 26 – Délibération du 11/06/2020) :**

**- Décision municipale n°DM2024\_31\_01\_02**

*Demande de subvention DETR 2024 – Aménagement et sécurisation rue Berthe Marcou*  
Aide à l'investissement

Demande de subvention de 60 000 € auprès de l'État (travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie)

**- Décision municipale n°DM2024\_31\_01\_03**

*Demande de subvention DETR 2024 – Équipements sportifs – Création de deux courts de tennis*

Aide à l'investissement

Demande de subvention de 45 000 € auprès de l'État (constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air)

*Dont acte.*

La secrétaire,

  
**Isabelle RABBÉ**



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
**Jean-Bernard MOREL**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.